



## Séance du Conseil municipal du mardi 14 novembre 2023

### Procès-verbal

---

<b>Présents</b>	M. Jacques HUTIN, président M. Blaise BOSSON M. Thierry BUBLOZ Mme Sophie DÖRFLIGER Mme Candice EISSLER-GROS M. Patrick FISCHLER M. Philippe ISELI Mme Isabelle MERMOUD Mme Alessia SCHMID	<b>Exécutif</b>	M. René JEMMELY, maire M. Éric GARDI, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		<b>Secrétaire</b>	M. Henri GANGLOFF
		<b>Procès-verbaliste</b>	M. Giovanni ERRICHELLI
<b>Excusés</b>	Mmes Adélaïde CRUCHON, Françoise CERUTTI, Ursula ZIELAZEK M. Daniel MENETREY		

---

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2023
  2. Communications du bureau du Conseil municipal
  3. Communications de l'Exécutif
  4. Propositions de l'Exécutif
- Délibérations**
- D 15-2023 P : demande de naturalisation n° 2023.1128 (huis clos)
5. Propositions de motions et de résolutions
  6. Communications des commissions
  7. Communication des dates des prochaines commissions
  8. Questions et divers
- 

**M. HUTIN**, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate que le quorum est atteint, puis ouvre formellement la séance à 20 h 00.

Il prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **Mmes Adélaïde CRUCHON, Françoise CERUTTI, Ursula ZIELAZEK** et **M. Daniel MENETREY**, puis passe à la lecture du premier point inscrit à l'ordre du jour :



## 1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26.09.2023

Le président du Conseil passe en revue le document, page après page. À la demande de **MM. HUTIN et GARDI**, les rectifications suivantes sont retenues :

- Page 3, point 3.6, ultime phrase, nouvelle teneur : « *Il s'agira d'un dispositif moins bruyant que les rehausseurs à **angles vifs**, tandis...* » ;
- Page 7, point 8.1, ultime phrase, nouvelle teneur : « *...la commission **souhaite** supprimer le porte-à-porte...* » ;
- Page 8, point 10.1 : inversion des **heures** de la troisième et quatrième date.

Sous réserve des rectifications ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 26.09.2023 est approuvé par **7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (8)**.

*(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)*

## 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le **président** du Conseil tient à préciser que malgré l'absence de délibérations autres que celle visant une demande de naturalisation, la tenue de la séance se justifie par les autres points prévus à l'ordre du jour.

## 3. Communications de l'Exécutif

### 3.1 Sablière du Cannelet SA

**M. JEMMELY** rapporte avec regret que la partie adverse a fait recours contre la décision de la Chambre administrative, concernant l'effet suspensif, recours que le Tribunal fédéral a accepté, déboutant ainsi la Commune. Il s'agira dès lors d'attendre un jugement sur le fond, dans un délai incertain.

### 3.2 Horloge communale

**M. JEMMELY** annonce que l'objet en question, conservé depuis plus de 15 ans, a été replacé à l'entrée du Centre communal, côté parking, tandis que d'ultimes réglages et la mise en place d'un dispositif de protection vont avoir lieu.

### 3.3 Projets Burkina Faso et CapEmploi

**M. GOY** informe que la participation financière à ces projets sera plus élevée, Avully s'étant retiré de l'association en faveur du Burkina Faso et Laconnex de



l'association CapEmploi. Pour le Burkina Faso toutefois, la commune d'Avusy n'accepte pas de participer à la prise en charge du surcoût occasionné par le départ d'Avully. Cela étant, une rencontre sera agendée avec M. Philippe LADERMANN pour discuter de la possibilité de poursuivre les actions menées en faveur du Burkina Faso.

### **3.4 Lignes TpG Noctambus**

**M. GARDI** revient sur ce point (*Ndr : voir PV précédent, point 3.7*) pour préciser que le remplacement en question ne concerne que le vendredi et samedi soir, tandis qu'une discussion est en cours au sein de la Régie publique pour un éventuel prolongement du service aux jeudis soir.

### **3.5 Entretien des routes**

**M. GARDI** confirme que conformément aux décisions de la Commission, la partie abîmée par des racines d'arbre à la route du Creux—du-Loup, à hauteur du chemin des Traversins, sera réparée d'ici la fin de l'année civile.

### **3.6 Agrandissement local de la Voirie**

**M. GARDI** rappelle que les travaux d'agrandissement pour création d'un vestiaire séparé et réalisation d'un espace en mezzanine seront également réalisés d'ici la fin de l'année.

### **3.7 Éclairage public**

**M. GARDI** confirme que les travaux de passage en LED et remplacement des candélabres défectueux ou abîmés seront réalisés d'ici fin 2023, tandis que les réglages de luminosité des divers dispositifs seront effectués début 2024.

### **3.8 Fontaine d'Avusy**

**M. GARDI** indique que les travaux ont pris quelque retard, en raison de devis contradictoires qu'il a fallu attendre, tandis que pour l'instant les conditions météo sont défavorables à une intervention sur place.

## **4. Propositions de l'Exécutif**

### **4.1 D 15-2023 P : proposition du Maire relative à la demande de naturalisation n° 2023.1128 (huis clos)**

Le président du Conseil donne lecture du dispositif de la délibération, dont l'entrée en matière est acceptée par **6 voix POUR, aucune voix CONTRE et 2 abstentions (8)**, tandis que les débats se tiennent à **huis clos**.



Après que les élus ont eu apprécié le dossier en question,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 14 novembre 2023,

**Par 5 voix POUR, aucune voix CONTRE et 4 abstentions (8+1),**

**DÉCIDE**

1. De préavis favorablement la demande de naturalisation n° 2023.1128

## **5. Proposition de motions et de résolutions**

Néant.

## **6. Communications des commissions**

### **6.1 Commission aménagement et travaux**

**M. ISELI** rapporte que des discussions ont eu lieu en vue de l'installation d'une PAC au Centre communal et d'installation de panneaux solaire, ceci en vue d'œuvrer en faveur de l'environnement.

**M. GARDI** tient à signaler que des travaux d'assainissement devraient avoir lieu pour pallier les importantes flaques d'eau qui compromettent la sécurité routière à l'endroit de la route de Forestal. Après en avoir largement débattu, le Conseil confirme avoir pris bonne note du problème, tandis que l'Exécutif étudiera rapidement une solution appropriée.

### **6.2 Commission sociale**

**Mme EISLER-GROS** rappelle que la manifestation Fenêtre de l'avent aura lieu le 7 décembre, tandis qu'elle sollicite du soutien pour l'installation, le déroulement et la remise en place. **MM. BOSSON, GARDI et FISCHLER** confirment leur disponibilité.

### **6.3 Commission environnement**

**Mme DÖRFLIGER** annonce la plantation d'un arbre, samedi 18 novembre au Centre communal, côté école, pour célébrer les naissances intervenues sur la commune. Elle rappelle également la date du 24 novembre, où un marché gratuit sera organisé à 18 h 00, comme l'annonçait le flyer que toutes et tous ont reçu.



#### 6.4 Commission ad hoc Plan directeur

**M. HUTIN** annonce que la Commission est officiellement dissoute, étant donné l'adoption définitive du plan directeur en question par les autorités.

### 7. **Communication des dates des prochaines séances de commissions**

- |  |                  |         |
|--|------------------|---------|
| ▪ Commission économie et agriculture : | à fixer          |         |
| ▪ Commission sociale :                 | 29 novembre 2023 | à 20h00 |
| ▪ Commission finances :                | 20 novembre 2023 | à 18h30 |
| ▪ Commission aménagement et travaux :  | à fixer          |         |
| ▪ Commission environnement :           | 30 janvier 2024  | à 20h00 |
| ▪ Commission ad hoc terrains Portier : | à fixer          |         |
| ▪ Commission sablière du Cannelet SA : | en suspens       |         |

### 8. **Questions et divers**

**8.1 M. FISCHLER** tient tout d'abord à remercier l'Exécutif pour l'organisation de la Revue ; il revient ensuite sur le dossier de la Sablière du Cannelet SA et, consterné par l'ordonnance prononcée par le Juge, estimant que les activités de la Sablière ne sont aucunement d'utilité publique, considérant en définitive l'illégitimité de cette présence à l'endroit reproché et le peu de partialité qu'affiche la Justice genevoise, il annonce officiellement se placer en **grève de fonction** jusqu'à la décision attendue du Tribunal fédéral (*Ndr : voir point 3.1 ci-dessus*).

**8.2 Mme EISSLER-GROS** tient à remercier l'Exécutif pour la bonne tenue de la Revue.

**8.3 M. BOSSON** remercie l'Exécutif pour la Revue, puis revient sur les spams qui semblent encore affecter la messagerie liée au SIAG ; **M. GANGLOFF** lui confirme que malgré les quelques-uns qui passent, des millions de messages indésirables sont éliminés.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,  
le président du Conseil clôt la séance à 21 h 15.**

---

**Un conseiller**

**Le secrétaire**

**Le président du Conseil**